

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 15 janvier 2020

Date Conseil municipal : 20 janvier 2020 à 18h00 en mairie de Belvédère

Séance ordinaire,

**Membres présents** : Paul BURRO, Jackie TIXIER, Jean-Paul DUHET (arrivé à 18h10) Alice POLIZZI, René LAURENTI, Christophe CASSI, Max LAMBERT, Marc LAURENTI, Olga LAURENTI, Alexandre LUNARDI.

**Pouvoirs** : Alain CARUBA à Paul BURRO, Olivier LECONTE à Alice POLIZZI.

**Absents** : Marion BISIN, Thierry TAFINI

## QUORUM ATTEINT

**Secrétaire de Séance : Alexandre LUNARDI**

## ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal
- 2- Acquisition de parcelles
- 3- Questions diverses

**Début de séance : 18h05**

### **1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal**

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou observations.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil municipal.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu.**

### **2° Acquisition de parcelles**

Vu l'article L2241-1 du CGCT relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L 1111-1 du CGPPP relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L 1212-1 du CGPPP relatif à la passation des actes,

Vu l'article 1593 du Code civil relatif aux frais d'acte notarié,

CONSIDERANT que l'ensemble des parcelles faisant l'objet de cette acquisition amiable a une valeur inférieure à 180 000 euros, par conséquent cette opération n'est pas soumise à la consultation obligatoire des Domaines.

Monsieur le Maire propose à son Conseil municipal d'acquérir les parcelles de monsieur CONSO indiquées ci-après :

Numéro de parcelle	Superficie
B 218	2 540 m <sup>2</sup>
B 212	850 m <sup>2</sup>
B 204	800 m <sup>2</sup>
B 195	2 150 m <sup>2</sup>
B 725	2 004m <sup>2</sup>
B 729	22 m <sup>2</sup>
B 745	736 m <sup>2</sup>
B 739	836 m <sup>2</sup>
B 726	1 749 m <sup>2</sup>
C 320	70 m <sup>2</sup>
D 755	1 530 m <sup>2</sup>
D 752	1 470 m <sup>2</sup>
D 1002	2 000 m <sup>2</sup>
D 1001	53 m <sup>2</sup>
D 1000	42 m <sup>2</sup>
D 1251	146 m <sup>2</sup>
D 857	497 m <sup>2</sup>
D 854	980 m <sup>2</sup>
D 847	354 m <sup>2</sup>
D 842	518 m <sup>2</sup>
D 1 453	370 m <sup>2</sup>
D 1448	385 m <sup>2</sup>
H 149	3 836 m <sup>2</sup>
H 129	6 651 m <sup>2</sup>

Monsieur le Maire informa son Conseil municipal que le montant de la vente est de 40 000 euros.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des memvbres décide :**

- **D'acquérir les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus**
- **De fixer, en accord avec le vendeur, le prix d'achat de l'ensemble des parcelles mentionnées à 40 000 euros**

- **De prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires pour l'accomplissement de cette vente au nom et pour le compte de la commune de Belvédère.**

### 3° Questions diverses

- **Boulangerie/Dépôt de pains**
- 

Madame POLIZZI Alice indique au Conseil municipal avoir été interpellée par la femme d'un des propriétaires de local de boulangerie sur le fait que la commune aurait loué un local communal à de potentiels repreneurs.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'il a reçu un de propriétaires en présence des Adjoints et qu'il avait indiqué lors de cette rencontre que le boulanger était sur le départ et qu'il fermerait le commerce à la fin du mois de novembre alors que son bail commercial ira à son terme fin mars. Qu'à ce jour, un repreneur était intéressé par son local en vue de réaliser un dépôt de pains.

Le propriétaire des murs et les repreneurs n'ont pu se mettre d'accord sur le montant du loyer, ce qui a eu pour conséquence la fin des négociations entre les propriétaires des murs et le potentiel repreneur.

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par ce repreneur en vue de leur louer un local communal afin d'y créer un dépôt de pains.

Le prix du loyer proposé par monsieur le Maire réserve de l'accord du Conseil municipal correspond à un montant permettant d'envisager une activité pérenne sur la commune. Monsieur le Maire indique que le montant proposé correspond à un prix moyen des loyers pratiqué par la commune en ce qui concerne les locaux commerciaux et il rappelle que le local concerné par cette location ne dispose que d'un point de vente et n'est en aucun cas un lieu de production.

Madame POLIZZI demande si cette période pour louer un local destiné à la vente de pains est pertinente.

Monsieur le Maire indique que depuis quasiment deux mois, les administrés n'ont pas de pain et que cette potentielle ouverture serait une bonne chose pour la population et pour notre commune.

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal son point de vue sur la période choisie pour ouvrir un point de vente de pain dans un nouveau local qui plus est communal.

Le Conseil indique que le problème est que le propriétaire des murs de la boulangerie n'a, à ce jour aucun repreneur et que la réouverture de son local reste hypothétique.

Monsieur le Maire propose une position de principe de la commune à savoir proposer un bail précaire aux repreneurs s'étant manifestés pour le local communal pour que la population puisse disposer d'un local proposant du sucré et du salé à court terme et, si les propriétaires de la boulangerie actuelle trouvent un repreneur dans un délai qui sera fixé ultérieurement, alors la commune s'engage à ne pas louer de façon pérenne son local communal.

- **Travaux Placette St Esprit**

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection de la placette ont débuté et qu'ils devraient durer environ 3 semaines.

- **Rue St Antoine**

Monsieur le Maire indique qu'un point lumineux a été créé au départ de la rue du côté du Clos de boules.

- **Piste de Tréminil**

Monsieur LAURENTI René demande à ce qu'une barrière soit installée au départ de la piste.

Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera l'avis des services départementaux pour la réalisation d'une telle opération, sachant que cette piste est classée comme étant une piste DFCI.

Fin de séance : 18h30

Le Maire



Paul BURRO